



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 novembre 2016

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LEMONNIER HAQUET – M. DEFROMERIE – Mme VANDEL – M. BIGOT – Mme SEMIEM – Mme LEPRON – Mme BENASSI – Mme BARRIERE – Mme QUOD-MAUGER – M. CERNEA – Mme MARQUIS – Mme XAVIER

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DESANGLOIS à Mme BAULT
M. BULARD à Mme LEPRON
M. DIATTA à M. DESANGLOIS
M. PARMENTIER à M. CERNEA
M. GONZALES à M. GRISEL
M. BOUMEDOUHA à Mme MEZRAR
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE
M. BAULT à M. GRAVIGNY
Mme LOISEAU à M. BUTTARD

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ *Mme DESANGLOIS donne pouvoir à Mme BAULT*
- ✓ *M. BULARD donne pouvoir à Mme LEPRON*
- ✓ *M. DIATTA donne pouvoir à M. DESANGLOIS*
- ✓ *M. PARMENTIER donne pouvoir à M. CERNEA*
- ✓ *M. GONZALES donne pouvoir à M. GRISEL*
- ✓ *M. BOUMEDOUHA donne pouvoir à Mme MEZRAR*

- ✓ M. ANSERMET *donne pouvoir* à M. DEFROMERIE
- ✓ M. BAULT *donne pouvoir* à M. GRAVIGNY
- ✓ Mme LOISEAU *donne pouvoir* à M. BUTTARD

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 29

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. BUTTARD est désigné pour remplir cette fonction.

Commande publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- 2016-92 : Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché relatif aux services de transport en autocar de personnes entre les Villes d'Elbeuf-sur-Seine, Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe, Cléon, Freneuse, Sotteville-sous-le-Val, Orival, Tourville-la-Rivière, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ainsi que les CCAS de la Londe et d'Elbeuf-sur-Seine.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf soit coordonnateur du groupement de commande portant sur les services de transport en autocar d'élèves et de personnes.

Article 2 : De prendre acte de l'intégration au groupement des villes d'Elbeuf-sur-Seine, Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe, Cléon, Freneuse, Sotteville-sous-le-Val, Orival, Tourville-la-Rivière et Saint-Aubin-lès-Elbeuf ainsi que les CCAS de la Londe et d'Elbeuf-sur-Seine.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Commande publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- 2016-93 : Avenant n° 5 de la convention de groupement de commande entre la Ville et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de valider l'avenant n°5 modifiant ainsi la convention de groupement entre la ville et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°5.

4.1 personnels titulaires et stagiaires de la FPT 4.1.8 autres

- 2016-94 : Modalités d'application du compte épargne temps dans la collectivité.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adopter les propositions de M. le Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération,

Article 2 : D'adopter les différents formulaires annexés,

Article 3 : De mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération dès sa transmission au contrôle de légalité,

Fonction publique – 4.4 autres catégories de personnels

- 2016-95 : Indemnités aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classes transplantées

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter de verser l'indemnité individuelle de 160,86 € aux enseignants de l'école J. Monod et A. Camus et 134,05 € à l'enseignant de l'école J. Verne.

Fonction publique – 4.4 autres catégories de personnels

- 2016-96 : Recrutement agents recenseurs

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à accepter la dotation forfaitaire de recensement, soit € et en affecter le produit à l'article 7484 du budget de la Ville et dégager les crédits inhérents au financement de la rémunération des agents recenseurs au chapitre 012 « charges de personnel ».

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au déroulement des opérations de recensement.

Institutions et vie politique 5.7 intercommunalité 5.7.8 autres

- 2016-97 : Procès-verbal de transfert de biens et des installations vers la métropole

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de transfert,

Article 2 : D'autoriser le Maire à le signer.

Institutions et vie politique 5.7 intercommunalité 5.7.8 autres

- 2016-98 : Contexte juridique de l'approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis au Trait :

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis / la Hazaie telles que décrites ci-dessus:

Décisions budgétaires – 7.1.1 décisions budgétaires

- 2016-99 : Remboursement frais de location de la salle des fêtes « Rendez-vous d'chasse »

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser le rembourser à l'association Rendez-vous d'chasse la somme de 1 042.35 €

Finances locales 7.3 Emprunts 7.3.3 Garantie d'emprunt

- 2016-100 : Garantie d'Emprunt LOGEO SEINE ESTUAIRE – Pose de chaudières ventouses, résidence Gazouillère.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accorder à hauteur de 1.22 % la caution solidaire de la COMMUNE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 4 297 263.61 € que LOGEO SEINE ESTUAIRE contractera ;

Article 2 : La COMMUNE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF reconnaît que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La commune de SAINT PIERRE LES ELBEUF s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2016-101 : Classes transplantées 2017 : Fixation des tarifs pour le séjour à Villard de Lans

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter l'organisation du séjour cité ci-dessus ainsi que les tarifs applicables aux familles ;

Finances locales 7.7 Avances

- 2016-102 : Classes transplantées 2017 : Versement d'acomptes pour le séjour à Villard de Lans

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le séjour à Villard de Lans des écoles J.Monod et A.Camus et le contrat de réservation pour le transport.

Article 2 : D'autoriser le versement de ces acomptes selon les montants et dates indiqués.

Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

- 2016-103 : Aliénation d'un bien communal de Saint Pierre lès Elbeuf – parcelle ZA 278 – Avenue du Dué / Avenue de Bonport

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De céder la parcelle section ZA numéro 278 p, aux conditions ci-dessus ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec l'acquéreur, auprès de l'Office notarial ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

- 2016-104 : Aliénation d'un bien communal de Saint Pierre lès Elbeuf – parcelle AC n° 241 – Rue de la Varende

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De céder la parcelle section AC numéro 241, aux conditions ci-dessus ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec l'acquéreur, auprès de l'Office notarial ;

Article 3 : Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs

- 2016-105 : Reversement recette spectacle au profit de l'association Dominique Lemaître

Le **conseil municipal**, Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles:

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de valider le principe du reversement de la recette au profit de l'association Dominique LEMAITRE

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tous les actes liés à la mise en œuvre du reversement.

Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs

- 2016-106 : Reversement recette spectacle au profit d'un village sinistré italien

Le **conseil municipal**, Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles:

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de valider le principe du reversement de la recette au profit d'un village italien sinistré

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tous les actes liés à la mise en œuvre du reversement.

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

- 2016-107 : Convention partenariat Ville de St Pierre lès Elbeuf – Ville de La Londe 18ème Festival Graine de Public

Le **conseil municipal**, Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles:

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville de La Londe.

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

- 2016-108 : Convention partenariat Ville de St Pierre lès Elbeuf – Ville de Tourville la Rivière 18ème Festival Graine de Public

Le **conseil municipal**, Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles:

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, la Ville de Tourville la Rivière et la Compagnie Commédiamuse.

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

- 2016-109 : Convention partenariat Ville de St Pierre lès Elbeuf – Ville d'Elbeuf 18ème Festival Graine de Public

Le **conseil municipal**, Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles:

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville d'Elbeuf.

Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs

- 2016-110 : Versement d'un don au profit de l'Associazione Musicale Città dell'Amatrice

Le **conseil municipal**, Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles:

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De valider le principe du reversement d'un don de 2 100 euros au profit de Associazione Musicale Città dell'Amatrice.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tous les actes liés à la mise en œuvre du reversement.

Article 3 : La dépense et la recette seront imputées en section de fonctionnement du budget 2016 de la Commune.

Informations

- Le 18 novembre à 20h00 : inauguration des décors pour le Festival Graine de Public réalisés par les enfants des TAP, Galipette et ateliers détente à l'espace Culturel Philippe Torreton. Suivi d'un spectacle à 20h30 : « Quand je serai enfant... » par Amipagaille.
- Banquet des personnes âgées les 29 et 30 novembre. Les élus sont invités à s'inscrire rapidement.
- Déplacement à Rieti en Italie de M. Desanglois et de M. Gravigny afin de porter le chèque de 2 100 euros offert par la ville suite aux tremblements de terre. Les musiciens pressentis pour participer à un spectacle à Rieti ne s'y rendront pas par mesure de sécurité suite aux tremblements de terre. Ce déplacement est reporté en avril.
- Téléthon le 2 et 3 décembre à la salle Duval, organisé par l'association Dominique Lemaitre.
- Hommage à Monsieur Jacques Hazet, ancien adjoint au maire. Le maire demande une minute de silence.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H30

Le Maire



Patrice DESANGLOIS